



**NATIXIS INVESTMENT
MANAGERS INTERNATIONAL**

OPCVM de droit français

OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7

RAPPORT ANNUEL au 31 mars 2023

Société de gestion : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

Dépositaire : CACEIS BANK

Commissaire aux comptes : Deloitte & Associés



Sommaire

	Page
1. Rapport de Gestion	3
a) Politique d'investissement	3
■ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	13
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA)	
■ Réglementation SFTR	
c) Informations sur les risques	21
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)	22
e) Loi Energie Climat	23
2. Engagements de gouvernance et compliance	24
3. Frais et Fiscalité	34
4. Certification du Commissaire aux comptes	35
5. Comptes de l'exercice	40
6. Annexe(s)	62



1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Politique de gestion

Conjoncture annuelle :

L'année écoulée a été marquée par le conflit en Ukraine, un choc énergétique en zone Euro, une forte accélération de l'inflation et un net resserrement des politiques monétaires. Elle s'est terminée par des turbulences sur le secteur bancaire suite à la faillite de trois banques régionales américaines et la reprise forcée de Credit Suisse.

Ces différents chocs et la fin de l'effet de rattrapage post covid se sont traduits par un ralentissement de la croissance mondiale. Alors que les craintes étaient élevées d'une entrée en récession de la zone Euro à la fin 2022, celle-ci a pu échapper en raison des mesures de soutien prises par les gouvernements et de la baisse du prix du gaz. Sur les marchés financiers, le resserrement plus rapide et plus important que prévu des politiques monétaires a provoqué une hausse forte et brutale des taux d'intérêt et de manière plus marquée sur la partie courte de la courbe des taux obligataires. Les marchés actions ont quant à eux enregistré des évolutions contrastées sur l'année.

Environnement macro-économique :

L'année a été marquée par une forte accélération de l'inflation. La guerre en Ukraine a intensifié les pressions sur les prix, surtout énergétiques et alimentaires, alors que l'inflation était déjà élevée en raison des forts ajustements qui se sont opérés durant et après la crise du Covid-19. La Russie était le 1er fournisseur d'énergie de l'Union Européenne avant le conflit (40% des importations de l'UE). La nette baisse des approvisionnements russes en gaz naturel, dans un contexte de niveau bas des stocks, a ainsi généré une forte hausse de son prix. Le prix du gaz naturel en Europe (indice TTF) a atteint un pic historique à près de 340 euros par mégawattheure (MWh) le 26 août, avant de revenir sous les 50 euros, à 48 euros, le 31 mars 2023. Cette baisse est liée à la forte reconstitution des stocks de gaz par les différents pays, via notamment un recours accru au gaz naturel liquéfié en provenance de fournisseurs fiables, et à la moindre demande. Les prix restent toutefois encore élevés par rapport à la moyenne de 16 euros par MWh sur la période 2015-2020. Le conflit a également eu pour conséquence d'accroître significativement les tensions sur les prix alimentaires. La Russie et l'Ukraine sont en effet les premiers fournisseurs de céréales dans le monde et le prix des engrais a fortement augmenté avec la hausse du prix du gaz naturel.

L'inflation en zone Euro a ainsi atteint un plus haut historique à 10.6% en octobre, en raison principalement de la hausse des prix énergétiques, avant de commencer à se modérer pour revenir à 6.9% en mars 2023. Cela est lié à la moindre contribution des prix énergétiques suite à un important effet de base. L'inflation sous-jacente (hors alimentation et énergie) a également nettement progressé pour atteindre un plus haut historique à 5.7% en mars 2023. Cela résulte de la diffusion de la hausse des prix énergétiques à un plus grand nombre de secteurs, mais aussi des tensions domestiques liées à la progression des salaires et des profits unitaires. Aux Etats-Unis, l'inflation a atteint un plus haut depuis 40 ans à 9.1% en juin, avant de revenir à 5% en mars 2023. Elle s'est modérée en raison de la moindre contribution de l'énergie et des biens et, dans une moindre mesure, des prix alimentaires. Elle reste encore élevée et bien supérieure à la cible de 2% suivie par la Réserve Fédérale (Fed). L'inflation sous-jacente s'est également nettement accélérée pour atteindre en septembre un plus haut depuis 40 ans à 6.6% puis revenir à 5.7% en décembre et 5.6% en mars 2023. Cela traduit les tensions domestiques dans le secteur des services liées notamment aux hausses de salaire.



1. Rapport de Gestion

Aux Etats-Unis, la croissance a ralenti au cours de l'année écoulée, après un fort rebond en 2021 consécutif aux mesures de relance massives prises par le gouvernement Biden pour amortir le choc lié à la crise du Covid-19. La consommation des ménages s'est modérée en raison notamment des pertes de pouvoir d'achat liées à la forte inflation. Si l'investissement des entreprises s'est bien tenu, le marché de l'immobilier résidentiel s'est nettement contracté suite à la forte hausse des taux hypothécaires et du maintien à un niveau élevé des prix de l'immobilier. Il a néanmoins montré des signes de stabilisation sur les premiers mois de 2023. Le marché du travail est resté très robuste (taux de chômage sur des plus bas historiques à 3.5% en mars 2023), ce qui a notamment permis à la consommation de rebondir au 1er trimestre 2023. Les enquêtes menées auprès des chefs d'entreprises en mars 2023 ont laissé présager d'un ralentissement de la croissance, le fort resserrement monétaire opéré par la Fed devant peser sur la demande domestique. A cela se sont ajoutées les craintes d'un resserrement plus important des conditions de crédit, suite aux turbulences dans le secteur bancaire, de nature à peser davantage sur la demande et d'accentuer le risque de récession au deuxième semestre 2023.

Si la guerre en Ukraine a généré des craintes de récession sévère en zone Euro, compte tenu de sa forte dépendance à l'énergie russe, la croissance est restée résiliente grâce aux mesures d'envergure prises par les gouvernements pour protéger les ménages et les entreprises du choc énergétique et de la baisse du prix du gaz à partir de septembre. L'Allemagne a été de loin la plus réactive et n'a pas lésiné sur les moyens compte tenu de la fragilité liée à sa forte dépendance à l'énergie russe et des marges de manœuvre budgétaires importantes dont elle dispose. Elle a ainsi annoncé des mesures pour un montant total de 265 milliards d'euros, soit plus de 7% du PIB, selon Bruegel. Cela représente un peu plus de 40% des mesures de soutien prises par l'ensemble des gouvernements de l'Union Européenne (646 milliards d'euros entre septembre 2021 et mars 2023). En Espagne et en Italie, la croissance a par ailleurs profité du rebond de l'activité des services et plus particulièrement du tourisme et de la restauration. Cependant, cette impulsion s'est dissipée en fin d'année 2022 en raison de la fin de l'effet de rattrapage puis des pertes de pouvoir d'achat subies par les ménages. Après avoir enregistré une croissance nulle au 4ème trimestre, une reprise s'est amorcée en zone Euro au 1er trimestre 2023 au vu de l'amélioration des enquêtes menées auprès des chefs d'entreprises.

Après avoir enregistré un fort rebond post-Covid, la croissance a nettement ralenti au Royaume-Uni, évitant de peu une récession au 2ème semestre 2022. La consommation des ménages a été affectée par les pertes de pouvoir d'achat. Face à la nette détérioration des perspectives de croissance, le bref gouvernement de Liz Truss a annoncé un « mini » budget, le 23 septembre 2022, comprenant de vastes baisses d'impôts non financées. Cela a créé une véritable panique sur les marchés obligataires en raison des risques sur la soutenabilité de la dette, obligeant la Banque d'Angleterre à intervenir en urgence pour préserver la stabilité financière. Le Royaume-Uni a finalement échappé à la récession mais connu une croissance atone sur les trois derniers trimestres de 2022. La consommation a bénéficié du maintien d'un marché du travail robuste et des mesures de soutien du gouvernement pour les protéger de la hausse des prix énergétiques. Début 2023, les enquêtes se sont améliorées laissant présager d'une légère progression de l'activité.

En Chine, la croissance a nettement ralenti, après avoir été l'une des rares économies à ne pas avoir connu de récession en 2020, avant de rebondir début 2023. Celle-ci a été affectée par les différentes vagues de covid-19 l'amenant à instaurer des mesures de confinement strictes compte tenu de sa politique de tolérance zéro face au Covid. La répression menée par le gouvernement dans certains secteurs a également joué. A cela s'est ajouté le fort ralentissement du marché de l'immobilier consécutif aux mesures prises par le gouvernement dans le cadre de la campagne de lutte contre les inégalités de revenus décidée par le Président Xi Jinping.



1. Rapport de Gestion

Cela s'est traduit par une baisse des prix de l'immobilier fragilisant les promoteurs les plus endettés comme Evergrande. Les craintes sur l'activité ont conduit la banque centrale chinoise à assouplir sa politique monétaire et le gouvernement à prendre des mesures de soutien ciblées (infrastructure et immobilier). Le 7 décembre, la Chine a surpris en annonçant un abandon de sa politique zéro Covid avec un assouplissement général des règles sanitaires. Les indicateurs disponibles en mars 2023 indiquaient un net rebond de l'activité, plus particulièrement dans le secteur des services qui avait été le plus pénalisé par les restrictions strictes de mobilité, et une stabilisation du marché de l'immobilier. Ce rebond s'effectue en l'absence de pression inflationniste.

Les pays émergents ont été affectés par le ralentissement de l'économie chinoise, la forte hausse des prix énergétiques et alimentaires et la dépréciation de leur devise face au dollar. Certains d'entre eux n'ont eu d'autre choix que de relever leurs taux directeurs afin de préserver leur stabilité financière et lutter contre l'inflation élevée alors que leur économie commençait à ralentir nettement. La guerre en Ukraine s'est par ailleurs traduite par une nouvelle hausse des prix alimentaires alors qu'ils étaient déjà à un niveau historique. La forte dépendance de certains pays émergents aux importations de céréales en provenance de Russie et d'Ukraine les rend particulièrement vulnérables aux risques d'approvisionnement et de prix élevé. Cela a accru le risque de tensions sociales et de famines. Au cours du 3ème trimestre 2022, le FMI et la Chine sont intervenus pour alléger le fardeau de la dette des pays les plus fragiles. Etant donné que l'inflation a atteint un pic dans de nombreux pays, certains ont fait une pause prudente dans le resserrement de la politique monétaire au cours du 1er trimestre 2023. Cela a laissé présager d'un assouplissement sur le reste de l'année, facilité par le fait que la Fed est très proche d'avoir terminé son cycle de relèvement de taux.

Les banques centrales ont opéré un virage à 180 degrés en mettant fin aux politiques monétaires très accommodantes, qui avaient été adoptées pour faire face à la crise du Covid-19, et relever fortement leur taux directeur. La priorité absolue est la lutte contre l'inflation au risque de peser sur la croissance et générer une récession.

Aux Etats-Unis, la Fed a relevé ses taux de 475 points de base au total entre les mois de mars 2022 et mars 2023 pour porter la fourchette d'évolution des Fed funds à [4.75 ; 5.0%]. Le marché du travail « extrêmement tendu » et l'inflation « beaucoup trop forte » l'ont notamment amenée à procéder à des relèvements de 75 points de base de ses taux (la plus forte hausse depuis 1994) pendant 4 réunions consécutives entre les mois de juin et novembre. La banque centrale a également arrêté ses achats d'actifs financiers à la fin mars 2022 puis commencé à réduire les réinvestissements des obligations arrivant à échéance à partir du mois de juin.

En mars 2023, alors que Jerome Powell venait de signaler que la Fed était prête à procéder à des relèvements de taux plus importants que ce qui était prévu lors de sa réunion de décembre, l'annonce des faillites des banques régionales Signature Bank et SVB l'en ont dissuadé. La Fed est intervenue massivement et rapidement en créant une nouvelle facilité de prêts et le Trésor, avec l'organisme de supervision bancaire (le FDIC), ont garanti l'ensemble des dépôts de ces deux banques, y compris ceux qui n'étaient pas assurés. Ces mesures ont évité une contagion à l'ensemble du système bancaire et permis à la Fed de relever ses taux de 25 pb, et non 50 pb comme elle l'avait suggéré, pour lutter contre une inflation encore trop élevée. Elle s'est montrée plus vague quant à la poursuite des relèvements à venir. Elle craint que les turbulences bancaires ne génèrent un resserrement plus important des conditions de crédit de la part des banques commerciales, de nature à peser sur la demande et donc l'inflation. Cela réduira ainsi le besoin de relever les taux d'intérêt. C'est la raison pour laquelle elle a laissé inchangées ses anticipations de Fed funds d'ici la fin 2023 (la médiane étant à 5.1%), ne laissant plus présager que d'un seul relèvement de taux de 25 pb en mai. Elle anticipe, en outre, une légère récession au 2ème semestre 2023.



1. Rapport de Gestion

La BCE a été la dernière des grandes banques centrales à relever ses taux, hormis la Banque du Japon. Jusqu'en juin 2022, elle a maintenu ses taux à des niveaux historiquement bas (0% pour le taux de refinancement, -0.50% pour le taux de dépôt et 0.25% pour le taux de prêt marginal). Après avoir réduit ses achats dans le cadre du Programme d'Achat d'Urgence face à la Pandémie (PEPP), elle y a mis un terme comme attendu fin mars 2022. Pour éviter une réduction trop brutale, elle a temporairement augmenté la taille de son programme d'achats d'actifs financiers (APP) pour la porter à 40 Mds d'euros par mois en avril, 30 Mds par mois en mai et revenir à 20 Mds en juin. Elle y a mis un terme le 1er juillet 2022. Elle a par ailleurs prolongé jusqu'à fin 2024 la période de réinvestissement des titres acquis dans le cadre du PEPP et arrivant à échéance en y apportant une certaine flexibilité si nécessaire.

La BCE a commencé à relever ses taux le 21 juillet 2022 (+50 pb, contre +25 pb pré-annoncé en juin) pour contrer la forte inflation. De juillet 2022 à mars 2023, la banque centrale a relevé ses taux de 350 points de base au total pour porter le taux de dépôt à 3%, alors qu'il était négatif depuis juin 2014. A l'instar de la Fed, elle a procédé à des hausses de 75 pb en septembre et octobre et ceci pour la première fois.

Afin de lutter contre le risque de fragmentation, qui empêche la transmission de la politique monétaire à l'ensemble des pays de la zone Euro, la BCE a créé un nouvel instrument : « L'Instrument de Protection de la Transmission » (TPI en anglais). Ce dernier pourra être activé pour « lutter contre une dynamique de marché injustifiée et désordonnée qui représente une menace grave pour la transmission de la politique monétaire au sein de la zone Euro ». D'une taille illimitée, tous les Etats sont éligibles à condition de remplir 4 critères : respect du programme budgétaire de l'UE, absence de graves déséquilibres économiques, soutenabilité de la trajectoire de la dette publique et politiques macro-économiques saines et soutenables, conformes au plan de relance et de résilience.

En octobre, la BCE a également annoncé les premières mesures destinées à réduire la taille de son bilan via un changement des conditions du TLTRO. En rendant moins attractives ces opérations de refinancement à long terme ciblées, les remboursements anticipés ont augmenté, générant une diminution de la taille de son bilan. Enfin, à partir du mois de mars 2023, la BCE a commencé son resserrement quantitatif (QT) en réduisant les réinvestissements de titres acquis dans le cadre de l'APP et arrivant à échéance. La réduction a été fixée en moyenne à 15 milliards d'euros par mois entre mars et juin et ce rythme pourra être revu par la suite.

Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre, qui a été la 1ère des grandes banques centrales à relever ses taux en décembre 2021, a poursuivi le resserrement de sa politique monétaire pour lutter contre l'inflation. Elle a augmenté ses taux de 350 pb sur l'année écoulée pour porter son taux directeur à 4.25% en mars 2023, contre 0.10% en novembre 2021. L'annonce du « mini » budget du gouvernement Truss, le 23 septembre, a contraint la BoE à reporter d'un mois la réduction de son bilan et à prendre des mesures urgentes en raison des risques pesant sur la stabilité financière. La forte remontée des taux longs s'est traduite par des appels de marge sans précédent pour les fonds de pension qui, faute de liquidités suffisantes, se sont trouvés contraints de vendre les obligations détenues à leur actif, accentuant de ce fait les tensions sur les taux longs. Pour calmer les marchés, la BoE est intervenue massivement en achetant des obligations. Par la suite, la nomination de Jeremy Hunt comme ministre des Finances et de Rishi Sunak comme Premier Ministre ont permis de rassurer les investisseurs. Les baisses massives d'impôt non financées, qui avaient été annoncées précédemment par le furtif gouvernement de Liz Truss, ont été pour l'essentiel supprimées.



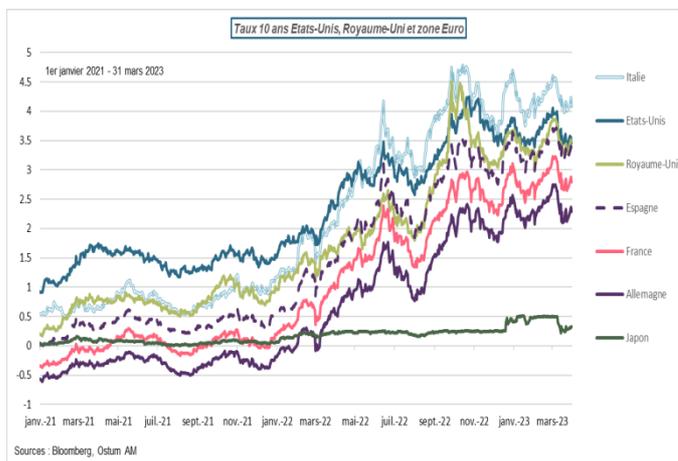
1. Rapport de Gestion

La Banque du Japon (BoJ) a surpris les marchés, le 20 décembre, en élargissant la bande de fluctuation encadrant la cible de 0% du taux 10 ans, pour la porter à [-0.50% ; +0.50%] contre [-0.25% ; +0.25%] précédemment. Cela a généré une forte hausse des taux obligataires et contraint la BoJ à acheter massivement des obligations d'Etat pour défendre cette nouvelle fourchette. Cette décision a été justifiée pour améliorer le fonctionnement de la politique de taux zéro mais les investisseurs ont interprété celle-ci comme un pas vers une normalisation de la politique monétaire. Cette lourde tâche reviendra à Kazuo Ueda qui prendra la tête de la BoJ en avril 2023.

Marchés financiers

Sur l'année écoulée, les taux obligataires souverains se sont fortement tendus de part et d'autre de l'Atlantique, la forte accélération de l'inflation et sa persistance justifiant un resserrement plus rapide et plus fort que prévu des politiques monétaires.

Les taux obligataires souverains ont fortement augmenté sur l'année écoulée alors qu'ils s'établissaient sur de très bas niveaux suite à la crise du Covid-19. La guerre en Ukraine et ses conséquences sur les prix énergétiques, les prix alimentaires et les tensions dans les chaînes d'approvisionnement ont provoqué une forte accélération de l'inflation alors que celle-ci était déjà élevée. Les banques centrales ont ainsi nettement durci le ton et relevé leurs taux directeurs plus fortement que prévu.



Ce mouvement de forte hausse ne s'est pas fait de manière linéaire. Il a été ponctué par quatre phases temporaires de détente des taux.

La première a eu lieu entre la mi-juin et le mois de juillet. Les investisseurs ont anticipé à tort que les taux des Fed funds allaient atteindre un pivot en 2023 et que la Fed allait faire machine arrière en raison des risques pesant sur la croissance. Les discours des banquiers centraux prononcés fin août à Jackson Hole ont complètement inversé la tendance. Ils ont réaffirmé leur engagement inconditionnel à la lutte contre une inflation beaucoup trop élevée au risque de peser sur la croissance. Les taux sont ainsi repartis de plus belle à la hausse à partir du mois d'août. Les tensions se sont en outre significativement accentuées entre le 23 et le 28 septembre, par effet de contagion des tensions s'exerçant sur les taux britanniques après l'annonce du « mini » budget.

Après avoir atteint un plus haut de l'année écoulée à 4.2%, le 24 octobre, pour le 10 ans américain, les taux longs se sont de nouveau temporairement détendus et ceci jusqu'à la mi-décembre. Si la Fed a relevé ses taux de 75 pb comme attendu, le 2 novembre, elle a laissé présager d'une hausse de taux plus modérée en décembre. La baisse des taux s'est ensuite accentuée avec la publication d'un taux d'inflation américain moins fort que prévu par les marchés. Le taux à 10 ans américain s'est ainsi détendu de 75 pb sur la période et le taux 10 ans allemand de près de 50 pb.



1. Rapport de Gestion

A partir de la mi-décembre, les taux obligataires ont de nouveau connu de fortes tensions et ceci jusqu'à la fin 2022. Lors des réunions du 14 décembre, pour la Fed, et du 15 décembre, pour la BCE, les banquiers centraux ont réitéré leur forte détermination à lutter contre une inflation et des perspectives d'inflation encore beaucoup trop élevées. La BCE a tenu un discours « hawkish ». Si elle a ralenti le rythme de ses hausses de taux (+50 pb en décembre contre 75 pb en octobre), celle-ci a été très claire sur le fait que cela ne constituait en rien un « pivot ». Elle continuera d'augmenter ses taux jusqu'à ce que la politique monétaire soit devenue suffisamment restrictive pour lutter contre la forte inflation. Ce discours résolument hawkish a été motivé par le net assouplissement des conditions financières depuis la mi-octobre et les nouvelles mesures prises par les gouvernements pour protéger les ménages et les entreprises de la hausse des prix énergétiques. Ces deux facteurs viennent à l'encontre du resserrement monétaire opéré par la BCE. Cela s'est traduit par de fortes tensions sur les taux, plus marquées en zone Euro qu'aux Etats-Unis.

Sur les quinze premiers jours de janvier, les taux se sont de nouveau détendus en raison de la décélération de l'inflation liée à la moindre contribution des prix énergétiques. Les investisseurs ont anticipé ainsi un ralentissement des rythmes de hausse de taux directeur qui serait suivi d'un assouplissement des politiques monétaires. Ces espoirs ont été vite douchés par les discours des banquiers centraux insistant sur le fait que l'inflation sous-jacente restait beaucoup trop élevée et justifiait des hausses de taux supplémentaires. Les taux sont alors repartis à la hausse de la mi-janvier à début mars. Le taux 10 ans allemand a ainsi atteint son plus haut de l'année écoulée en s'établissant à 2.75%, le 2 mars.

Les marchés obligataires ont connu un dernier revirement brutal, à partir du 10 mars, suite à l'annonce de la faillite de deux banques américaines (SVB et Signature Bank) puis de la reprise forcée de Credit Suisse. Cela a créé une véritable onde de choc, les investisseurs craignant dans un premier temps une crise systémique similaire à celle de 2008, après la faillite de Lehman Brothers. La forte aversion au risque s'est traduite par un mouvement de fuite vers la qualité profitable aux marchés obligataires et a généré une volatilité sans précédent. Les taux à 10 ans américain et allemand ont ainsi perdu plus de 50 pb en l'espace de 7 jours. Ils se sont par la suite stabilisés puis un peu repris, les investisseurs étant rassurés par les mesures décisives prises par les autorités.

Au total, sur l'ensemble de l'année écoulée, le taux à 10 ans américain a progressé de 110 pb aux Etats-Unis, pour clôturer, le 31 mars 2023, à 3.5%. Le 10 ans allemand a augmenté de 175 pb, pour clôturer à 2.3%, et le taux 10 ans français de 180 pb, pour terminer à 2.8%. Les tensions ont été beaucoup plus fortes sur les taux courts et notamment sur les taux 2 ans, ces derniers reflétant les anticipations de politique monétaire. Aux Etats-Unis, le taux 2 ans a ainsi augmenté de 170 pb sur l'année écoulée pour clôturer à 4%. La pente de la courbe des taux 2-10 ans est ainsi négative, ce qui a toujours été suivi d'une récession de l'économie américaine par le passé. La courbe de taux s'est également inversée en Allemagne, à partir du mois de novembre.

Les spreads des pays périphériques ont connu des évolutions contrastées sur l'année. Les investisseurs ont dans un premier temps réagi à la normalisation plus rapide que prévu de la politique monétaire de la BCE, afin de faire face à la forte accélération de l'inflation, et à la perspective de la fin des achats dans le cadre de l'APP, potentiellement dès le 1er juillet. Ce moindre soutien aux marchés obligataires de la zone Euro dans un contexte de hausse de taux a généré de fortes tensions sur les taux des pays ayant un ratio dette publique sur PIB plus élevé, surtout en Grèce et en Italie. Les investisseurs ont également été déçus, le 9 juin, par l'absence de précisions de la BCE concernant la préparation d'un outil « anti-fragmentation » destiné à éviter des tensions injustifiées sur les taux de certains pays de nature à empêcher la bonne transmission de la politique monétaire à l'ensemble de la zone Euro.



1. Rapport de Gestion

Le spread de la Grèce a ainsi culminé à 290 pb, le 14 juin, et celui de l'Italie à 240 pb, avant de se resserrer après la réunion extraordinaire de la BCE décidant de l'annonce prochaine d'un nouvel outil anti-fragmentation. L'Instrument de Protection de la Transmission a été présenté le 21 juillet, il pourra être activé pour « lutter contre une dynamique de marché injustifiée et désordonnée qui représente une menace grave pour la transmission de la politique monétaire au sein de la zone Euro ».

Cette annonce a coïncidé avec la démission de Mario Draghi au poste de Premier Ministre, suite à l'éclatement du gouvernement d'union nationale. Afin de limiter les tensions sur les spreads des pays périphériques, la BCE a utilisé en juin et juillet la flexibilité des réinvestissements de titres acquis dans le cadre du PEPP et arrivant à échéance. L'Italie et l'Espagne ont ainsi été privilégiées (à hauteur de 9.8 et 5.9 milliards d'euros respectivement) au détriment de l'Allemagne et des Pays-Bas notamment (-14.3 Mrds et -3.4 Mrds respectivement). Ces deux instruments ont ainsi contribué à limiter les tensions sur le spread de l'Italie en septembre (évoluant entre 240 et 250 pb) en dépit de la victoire de la coalition de droite aux élections législatives anticipées italiennes, le 25 septembre, puis de la nomination de Giorgia Meloni, à la tête du parti d'extrême droite des Frères d'Italie, comme Première Ministre. A partir du mois d'octobre, les spreads des pays périphériques se sont détendus. Les investisseurs ont été rassurés par la formation du nouveau gouvernement italien donnant des gages à l'Union Européenne afin notamment de bénéficier des fonds de NextGeneration EU. Giorgia Meloni a en effet nommé au poste de ministre de l'Économie et des Finances un proche de Mario Draghi, Giancarlo Giorgetti, et au poste de ministre des Affaires étrangères et vice Premier ministre, l'ancien président du Parlement européen : Antonio Tajani.

Les spreads se sont plutôt bien tenus par la suite en dépit de l'annonce de la BCE, lors de sa réunion de décembre, d'un début du QT dès le mois de mars 2023, de fortes émissions de la part des gouvernements, pour financer notamment les mesures de soutien aux ménages et aux entreprises, et du stress bancaire au cours du mois de mars 2023.

Le spread de l'Italie a ainsi clôturé à 180 pb, le 31 mars 2023, soit un écartement de 30 pb sur l'année, après avoir culminé à 250 pb, le 7 octobre. Le spread de l'Espagne s'est écarté de 10 pb, pour clôturer à 100 pb, et celui du Portugal est resté relativement stable sur l'année (pour s'établir à 80 pb fin mars 2023). La Grèce se démarque des autres pays avec un resserrement du spread de 20 pb sur l'année pour clôturer à 190 pb. Cela tient notamment à la forte croissance nominale, à la poursuite de la réduction des déficits et de la dette publique et aux mesures prises par le gouvernement, tant du point de vue des réformes structurelles que des investissements, pour bénéficier des versements de l'UE dans le cadre de Next Generation EU.

Gestion sur la période :

Au cours du second trimestre 2022, le taux allemand dix ans a connu deux tendances. La première étant une forte hausse, où le taux est passé de 0,54% à 1,77% de part des banquiers centraux plus agressifs face à une inflation persistante. A partir du 23 juin, le taux a fortement baissé pour clôturer fin juin à 1,33%. En effet, les chiffres économiques tels que l'Euro PMI ont mis en évidence un net ralentissement même si le niveau reste supérieur à 50, ce qui laisse présager une récession à moyen terme. La baisse du taux avait commencé la veille de la publication des PMI lorsque Jérôme Powel a déclaré au Comité sénatorial des banques que la récession était certainement une possibilité.

La courbe 2-10 ans s'est pentifiée de 6 bps sur le trimestre pour clôturer à 68 bps.

Au cours de la période, la duration a contribué pour plus de 14 bps de performance. Nous avons géré la duration entre la neutralité et -40 cts de sensibilité.



1. Rapport de Gestion

L'allocation a contribué positivement à la performance jusqu'à la mi-juin avant d'effacer cet alpha et de contribuer négativement sur la fin de ce trimestre. Nous avons sous-exposé la dette italienne avec la certitude que le ralentissement des achats de la BCE creuserait les spreads contre l'Allemagne. Le spread 10 ans Italie-Allemagne s'est écarté de 40 bps avant d'effacer cette tension pour clôturer à 190 bps. Nous avons commencé avec une sous exposition de 10 cts que nous avons augmenté à 30 cts sans savoir que Mme Lagarde allait orchestrer une réunion d'urgence et communiquer sur un outil anti-fragmentation. Cette séance extraordinaire a resserré les spreads périphériques très fortement et pénalisé la performance de plus de 10 bps. La sous exposition sur la dette française a généré 9 bps de sur performance sur ce trimestre et a ainsi permis de minimiser l'impact de l'allocation pays.

Au cours du troisième trimestre 2022, nous avons d'abord observé une hausse significative du taux 10 ans allemand, passant de 1,33 % à 2,10 %, soutenu par des commentaires des banquiers centraux toujours aussi agressifs. Cette tension a commencé début août, un mouvement baissier taux initié le 23 juin pour atteindre 0,77 % début août avant de s'inverser. En effet, le marché a anticipé une récession avant d'effacer celle-ci après la publication des PMI et CPI en août et les commentaires des banquiers centraux laissant présager des mouvements agressifs. Les actions ont suivi les paroles en septembre avec une hausse des taux de la Fed et de la BCE de 75 points de base.

La courbe 2-10 ans s'est aplatie de 50% pour atteindre 35 bps. Sur la période, la gestion de la duration a contribué à hauteur de 30 points de base à la performance. Nous avons géré la duration entre la neutralité et -45 cts de sensibilité. L'asset swap-bund a continué de s'écarter de 20 bps sur la période, passant de 81 bps à 101 bps. Il y avait clairement un excès de liquidité sur le marché. La BCE n'a pas réussi à calmer cette tension lors de sa réunion de septembre avec des mesures concrètes.

Nous avons réduit notre exposition. La stratégie a contribué négativement pour 15 points de base de performance sur la période.

Notre inflation de diversification a souffert sur la période. Le point mort allemand de 5 ans a perdu 25 points de base. La crédibilité des banquiers centraux et l'aversion au risque ont fait baisser les anticipations d'inflation. On attend cependant des effets de second tour avec des hausses de salaires.

La stratégie contribue négativement pour 11 bps de performance sur la période.

Nous maintenons toujours une vision d'élargissement du spread de la dette italienne par rapport à la dette allemande. La stratégie a été neutre à la performance sur la période.

Sur le dernier trimestre 2022, le taux allemand a monté de 47 bps pour clôturer à 2,57%. L'amplitude du taux allemand était énorme, 79 bps avec deux tendances, l'une avant et l'autre après la réunion de la BCE en décembre.

Le taux allemand à 2 ans a augmenté de 101 points de base pour clôturer à 2,76 %. La courbe s'est inversée. Il s'est stabilisé à 20 points de base en décembre.

En effet, fin novembre nous n'étions pas convaincus que le marché anticipait déjà une récession comme fin juin 2022. La réunion de la BCE a été un déclencheur de la hausse des taux, le pari s'est avéré payant. La sous-performance de novembre a été récupérée en décembre après la forte hausse des taux.



1. Rapport de Gestion

Nous anticipons un taux 10 ans allemand qui se stabiliserait autour de 2,50%. Il a clôturé l'année 2022 à 2,57%. La BCE a augmenté son taux de 50 points de base le 15 décembre pour le porter à 2 %.

La stratégie a contribué positivement pour 22 bps de performance sur la période.

L'asset swap-bund s'est normalisé et a baissé de 39 bps sur la période, passant de 101 bps à 62 bps.

La stratégie a contribué positivement pour 10 points de base de performance. A noter que les agences françaises n'ont pas profité de ce resserrement comme les agences allemandes ou les supranationales.

Sur le trimestre, le point mort d'inflation 3-10 ans s'est penché de 30 bps, porté par la convergence du point mort 3 ans vers 2%, qui s'explique par la baisse des prix de l'énergie, une politique monétaire restrictive, le point haut de l'inflation. Le point mort d'inflation 10 ans a augmenté de 19 bps à 227 bps.

De plus, le portage de l'inflation a contribué à la performance sur la période.

La stratégie a contribué positivement pour 15 bps de performance sur la période.

L'Italie s'est resserré et a pénalisé la performance sur la période pour 26 bps. Les explications de ce resserrement restent légères. Cela s'explique par une émission BTP Italia qui s'est bien passée, l'attitude positive de Melloni sur l'Union européenne ou encore des rachats de shorts qui ont accéléré le resserrement des spreads.

Le resserrement de toutes les dettes Core en cette fin d'année 2022 que nous avons sous pondéré légèrement contre la dette allemande a pénalisé la performance de près de 6 bps.

La stratégie de courbe à travers la sélection de titres allemands a contribué négativement à la performance pour 4 bps sur ce trimestre.

Début 2023, après un marché baissier taux en janvier, le taux directeur maximum était attendu le 8 mars à 4,07%, contre 3,40% attendu début février. Le taux 2 ans allemand a atteint 3,33% le 8 mars et le taux 10 ans allemand a atteint 2,65%. Dans ce contexte, nous sommes passés de la neutralité à une sous exposition de 50 cts de duration (80% d'exposition) En effet, nous avons révisé à la hausse notre cible sur le taux 10 ans allemand de 2,5 % en début de trimestre à 3 %.

Les banquiers centraux ont eu des commentaires agressifs comme Robert Holzmann le 6 mars qui a déclaré s'attendre à quatre hausses de 50 points de base cette année. Ces commentaires confortaient notre positionnement.

Notre positionnement a été mis à mal par la faillite de Silicon Valley Bank. Bien que le régulateur américain ait réagi très rapidement pour réduire significativement le risque systémique, le marché n'a pas été convaincu. Le taux deux ans allemand a clôturé le lundi 13 mars à 2,55 % et le taux dix ans à 2,22 %.

La volatilité a atteint des niveaux records partagés entre la lutte contre l'inflation et les craintes de risque systémique. Le rachat de Credit Suisse par UBS le week-end du 19 mars a plongé le taux deux ans à son plus bas niveau de l'année à 2,09% pour se redresser en fin de journée à 2,36%. Le taux dix ans allemand a baissé à 1,92% pour remonter à 2,12%.



1. Rapport de Gestion

Avec l'aversion au risque et un marché qui n'attend qu'une hausse des taux de 25 points de base d'ici la fin de l'année, nous avons réduit de moitié notre sous-exposition.

La stratégie directionnelle a contribué négativement pour 54 bps de performance.

Les spreads souverains sont restés contenus pendant l'aversion au risque. Nous avons sous-pondéré l'Italie, l'Espagne et le Portugal et investi sur la dette grecque. Il n'y a pas eu d'impact sur la performance.

L'asset swap bund s'est élargi de 20 bps à 80 bps durant la semaine du 13 mars. Dans l'écartement, nous avons augmenté notre diversification vers les agences et supranationales pour atteindre 50 cts en fin de trimestre.

La stratégie a contribué positivement pour 4 bps de performance sur le trimestre.

Nous avons une diversification inflation de 20 cts. L'aversion au risque a écrasé les anticipations d'inflation avant de remonter à 2,51 le 31 mars. L'amplitude du point mort d'inflation du trimestre est de 111 points de base avec un pic à 2,93 le 3 mars.

La stratégie a contribué négativement pour 1 bps de performance sur la période.

Synthèse du positionnement :

En synthèse on notera que le fonds clôture la période avec une sous performance brute de près de 30 bps qui s'explique par notre positionnement directionnel en mars avant la faillite bancaire de plusieurs banques régionales américaines. L'inflation qui persiste nous conduit à maintenir une stratégie à l'aplatissement de la courbe, une diversification inflation. La tension récente sur l'asset swap bund nous a conduit à renforcer notre diversification sur les agences et supranationales. Nous détenons en portefeuille un peu plus de 12% de green bonds et près de 5% de social bonds.

Les performances nettes des parts (I) FR0010201699 et (R) FR0014002XH7 sont de -8,840 % et -9,126 % pour une performance de l'indice de -8,191 %.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



1. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
DBR 0 08/15/30	27 247 660,00	19 145 328,50
BUNDSOBLIGATION 1.3% 15-10-27	22 740 252,00	17 904 741,00
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.5% 15-08-27	14 113 268,00	22 084 840,00
BUNDSOBLIGATION 0.0% 10-10-25	8 357 040,00	8 338 408,00
ALLEMAGNE 0.1% 15-04-26 IND	8 822 840,00	3 953 671,79
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.75% 25-05-28	7 455 390,00	2 184 534,00
BUNDESSCHATZANWEISUNGEN 2.2% 12-12-24	4 726 820,00	4 707 630,00
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.8% 15-06-29	6 576 550,00	1 974 438,90
OATE 1,85%11-25072027 INDX	3 705 901,33	3 514 400,05
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.5% 25-05-29	3 429 736,00	3 519 360,00

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Changement de nom : OSTRUM SOUVERAINS EURO 5-7 devient OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7.

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.



1. Rapport de Gestion

■ **Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en EUR**

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 16 009 964,80**

- o Prêts de titres : 0,00
- o Emprunt de titres : 0,00
- o Prises en pensions : 0,00
- o Mises en pensions : 16 009 964,80

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 26 369 930,00**

- o Change à terme : 0,00
- o Future : 26 369 930,00
- o Options : 0,00
- o Swap : 0,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
CACEIS BANK (FRANCE) NATIXIS TRADEX SOLUTIONS FRANCE	

(*) Sauf les dérivés listés.



1. Rapport de Gestion

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	4 524 903,56
. Obligations	2 614 851,27
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	16 044 351,86
Total	23 184 106,69
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	0,00
Total	0,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	53 140,15
. Autres revenus	0,00
Total des revenus	53 140,15
. Frais opérationnels directs	57 378,16
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
Total des frais	57 378,16

(*) Nets de la rémunération perçue par Natixis TradEx Solutions qui ne peut excéder 40% des revenus générés par ces opérations. Les autres revenus et autres frais correspondent à la rémunération du placement en compte de dépôt des garanties financières reçues en espèces qui varie en fonction des conditions de marché, et à d'éventuels autres produits sur comptes financiers et charges sur dettes financières non liés aux techniques de gestion efficace.



1. Rapport de Gestion

■ Réglementation SFTR en EUR

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
--	-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

a) Titres et matières premières prêtés

Montant	0,00				
% de l'Actif Net*	0,00				

*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	0,00	0,00	15 982 679,32	0,00	0,00
% de l'Actif Net	0,00	0,00	12,59%	0,00	0,00

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

DEUTSCHE POST AG ALLEMAGNE	1 141 195,56			0,00	0,00
NETHERLANDS GOVERNMENT PAYS-BAS	1 050 206,57			0,00	0,00
E.ON SE ALLEMAGNE	785 737,50			0,00	0,00
GROUPE EUROTUNNEL SA FRANCE	613 053,21			0,00	0,00
UNITED STATES TREASURY NOTE/BOND ETATS-UNIS	550 994,51			0,00	0,00
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT FRANCE	484 483,09			0,00	0,00
AIR FRANCE - KLM FRANCE	454 926,46			0,00	0,00
AIR LIQUIDE SA FRANCE	398 298,60			0,00	0,00
UNITED STATES OF AMERICA ETATS-UNIS	334 950,73			0,00	0,00
PERNOD RICARD FRANCE	283 414,60			0,00	0,00

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

NATIXIS TRADEX SOLUTIONS FRANCE	0,00	0,00	13 738 401,64	0,00	0,00
CACEIS BANK (FRANCE) FRANCE	0,00	0,00	2 244 277,68	0,00	0,00



1. Rapport de Gestion

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
--	-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions	4 524 903,56			0,00	0,00
- Obligations	2 614 851,27			0,00	0,00
- OPC	0,00			0,00	0,00
- TCN	0,00			0,00	0,00
- Cash	0,00		16 044 351,86		0,00
Rating	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Monnaie de la garantie					
Livre Sterling	12 095,00		0,00	0,00	0,00
Euro	6 241 714,59		16 044 351,86	0,00	0,00
Dollar Us	885 945,24		0,00	0,00	0,00

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour	0,00			0,00	0,00
1 jour à 1 semaine	0,00			0,00	0,00
1 semaine à 1 mois	0,00			0,00	0,00
1 à 3 mois	0,00			0,00	0,00
3 mois à 1 an	0,00			0,00	0,00
Plus d'1 an	631 619,06			0,00	0,00
Ouvertes	6 508 135,77			0,00	0,00



1. Rapport de Gestion

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
--	-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 jour à 1 semaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 semaine à 1 mois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 à 3 mois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3 mois à 1 an	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Plus d'1 an	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ouvertes	0,00	0,00	15 982 679,32	0,00	0,00

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant utilisé (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

CACEIS BANK FRANCE					
Titres	7 139 754,83			0,00	0,00
Cash	0,00				0,00

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cash	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC	5 781,80	7 883,10	-5 698,65	45 173,90	
- Gestionnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Coûts					
- OPC	0,00	0,00	0,00	57 378,16	
- Gestionnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	



1. Rapport de Gestion

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Le collatéral reçu doit être conforme à la politique de NIM International définie afin de garantir un haut niveau de qualité et de liquidité ainsi qu'une absence de corrélation directe avec la contrepartie de l'opération. En complément, la politique de collatéralisation de NIM International définit des niveaux de sur-collatéralisation adaptés à chaque type de titres pour faire face le cas échéant à la variation de leur valeur. Enfin un dispositif d'appel de marges quotidien est en place afin de compenser les variations de mark to market des titres.

i) Données sur la réutilisation des garanties

Les OPCVM doivent impérativement réinvestir l'intégralité de leurs garanties cash (ie. montant maximal = montant maximal utilisé = 100%), mais ne peuvent réutiliser leurs garanties titres (ie. montant maximal = montant utilisé = 0%).

Par ailleurs, en cas de réception de garanties financières en espèces, celles-ci doivent, dans des conditions fixées par la réglementation, uniquement être :

- placées en dépôts ;
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité ;
- utilisées dans une prise en pension livrée ;
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) monétaire court terme.

Pour les opérations réalisées par Natixis TradEx Solutions, en mode agent ou en mode principal, les sommes reçues au titre du collatéral espèces sur les opérations de cessions temporaires de titres sont investies sur un compte de dépôts rémunéré.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Toutes les garanties financières fournies par l'OPC sont transférées en pleine propriété.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

La société de gestion a confié à Natixis TradEx Solutions pour le compte de l'OPCVM la réalisation des opérations de prêts de titres et de mises en pension.

Les revenus de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation de Natixis TradEx Solutions ne peut excéder 40% des revenus générés par ces opérations et est déduite des produits comptabilisés par l'OPCVM.

Les montants présentés n'intègrent pas la rémunération du placement en compte de dépôt des garanties financières reçues en espèces.



1. Rapport de Gestion

■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : ClientServicingAM@natixis.com



1. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Néant.

■ Gestion des liquidités

Néant.

■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.



1. Rapport de Gestion

e) Loi Energie Climat

Cet OPC n'est pas concerné par la réglementation sur la Loi Energie Climat.



2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/politique-selection-des-intermediaires>.

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/natixis-investment-managers-international-rapport-sur-l'exercice-des-droits-de-vote>.

■ Politique de rémunération

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.



2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1^{er} euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation¹ :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
 - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
 - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.

¹ Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



2. Engagements de gouvernance et compliance

o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2022* : 27 383 602 €

Rémunérations variables attribués au titre de 2022 : 9 378 250 €

Effectifs concernés : 363

**Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2022*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2022 : 9 689 885 € dont,

- Cadres supérieurs : 2 647 162 €

- Membres du personnel : 7 042 723 €

Effectifs concernés : 54



3. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet :

<http://www.im.natixis.com>.

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



4. Rapport du commissaire aux comptes

OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 (ex OSTRUM SOUVERAINS EURO 5-7)

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Natixis Investment Managers International

43 avenue Pierre Mendès France
75013 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2023

Aux porteurs de parts du FCP OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 (ex OSTRUM SOUVERAINS EURO 5-7),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 (ex OSTRUM SOUVERAINS EURO 5-7) constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er avril 2022 à la date d’émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d’ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n’avons pas d’observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d’établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu’elle estime nécessaire à l’établissement de comptes annuels ne comportant pas d’anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs.

Lors de l’établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d’évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d’exploitation et d’appliquer la convention comptable de continuité d’exploitation, sauf s’il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés




Olivier GALIENNE



5. Comptes de l'exercice

a) Comptes annuels

■ BILAN ACTIF AU 31/03/2023 EN EUR

	31/03/2023	31/03/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	16 047 844,64	15 371 404,76
INSTRUMENTS FINANCIERS	133 044 729,44	91 604 652,23
Actions et valeurs assimilées	4 524 903,56	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	4 524 903,56	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	112 277 906,42	76 184 168,54
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	112 277 906,42	76 184 168,54
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	15 982 679,32	15 345 023,69
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	15 982 679,32	15 345 023,69
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	259 240,14	75 460,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	259 240,14	75 460,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	182 481,37	511 063,47
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	182 481,37	511 063,47
COMPTES FINANCIERS	1 210 966,69	1 286 412,65
Liquidités	1 210 966,69	1 286 412,65
TOTAL DE L'ACTIF	150 486 022,14	108 773 533,11



5. Comptes de l'exercice

■ BILAN PASSIF AU 31/03/2023 EN EUR

	31/03/2023	31/03/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	135 695 929,40	92 817 153,77
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-10 457 893,47	-1 221 650,64
Résultat de l'exercice (a,b)	1 667 535,43	1 189 485,81
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	126 905 571,36	92 784 988,94
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	23 443 346,69	15 911 021,35
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	23 184 106,69	15 835 561,35
Dettes représentatives de titres donnés en pension	16 044 351,86	15 835 561,35
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	7 139 754,83	0,00
Instruments financiers à terme	259 240,00	75 460,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	259 240,00	75 460,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	137 104,09	77 522,82
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	137 104,09	77 522,82
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	150 486 022,14	108 773 533,11

(a) Y compris comptes de régularisation.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.



5. Comptes de l'exercice

■ HORS-BILAN AU 31/03/2023 EN EUR

	31/03/2023	31/03/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
SHORT EUR-BTP 0623	9 694 040,00	0,00
EURO BOBL 0623	7 426 440,00	0,00
FGBL BUND 10A 0623	2 309 280,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0623	1 691 120,00	0,00
XEUR FOAT EUR 0623	2 995 290,00	0,00
EURO BOBL 0622	0,00	2 448 340,00
XEUR FGBX BUX 0623	2 253 760,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		



5. Comptes de l'exercice

■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/03/2023 EN EUR

	31/03/2023	31/03/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	40 500,69	316,17
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 576 426,14	860 995,38
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	53 140,15	84 595,40
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	1 670 066,98	945 906,95
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	57 378,16	21 988,06
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	49 887,75	51 751,03
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	107 265,91	73 739,09
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 562 801,07	872 167,86
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	210 631,28	149 033,33
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 352 169,79	723 134,53
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	315 365,64	466 351,28
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	1 667 535,43	1 189 485,81



5. Comptes de l'exercice

b) Comptes annuels - Annexes comptables

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

L'exercice couvre la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.



5. Comptes de l'exercice

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.



5. Comptes de l'exercice

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010201699 - Part OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 Part I : Taux de frais maximum de 0.40% TTC.

FR0014002XH7 - Part OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 Part R : Taux de frais maximum de 0,50%.



5. Comptes de l'exercice

Swing pricing

En date du 10 octobre 2016, la société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) avec un seuil de déclenchement.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif du FCP en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif du FCP. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les porteurs qui demeurent dans le FCP en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription/rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préétabli déterminé, sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription/rachat nets. Si le FCP émet plusieurs catégories de parts, la VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories de parts du FCP.

Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.

Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.

La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative du FCP et la seule communiquée aux porteurs de parts du FCP. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la VL avant application du mécanisme d'ajustement.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.



5. Comptes de l'exercice

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 I	Capitalisation	Capitalisation
Part OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 R	Capitalisation	Capitalisation



5. Comptes de l'exercice

■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/03/2023 EN EUR

	31/03/2023	31/03/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	92 784 988,94	36 756 241,21
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	87 697 856,01	87 826 978,08
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-43 852 679,03	-25 917 954,76
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	213 756,92	90 380,86
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-8 093 081,96	-1 213 707,38
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	3 612 148,66	24 960,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-4 247 952,89	-9 790,00
Frais de transactions	-54 535,96	-19 822,02
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-2 330 849,12	-5 399 930,96
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-7 926 174,37	-5 595 325,25
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	5 595 325,25	195 394,29
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-176 150,00	-75 460,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-251 610,00	-75 460,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	75 460,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 352 169,79	723 134,53
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-100,00 (**)	-40,62 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	126 905 571,36	92 784 988,94

(*) 31/03/2022 : Frais de certification annuelle d'un LEI : - 50,00€ et résultat de fusion : 9,38€.

(**) 31/03/2023 : 100,00€ : Frais de constitution.



5. Comptes de l'exercice

■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	589 908,55	0,46
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	111 687 997,87	88,01
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	112 277 906,42	88,47
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	19 429 760,00	15,31
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	19 429 760,00	15,31
AUTRES OPÉRATIONS		
Taux	6 940 170,00	5,47
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	6 940 170,00	5,47

■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 047 844,64	12,65
Obligations et valeurs assimilées	111 687 997,87	88,01	0,00	0,00	0,00	0,00	589 908,55	0,46
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	11 489 717,19	9,05	0,00	0,00	0,00	0,00	4 492 962,13	3,54
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 210 966,69	0,95
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	2 267 805,54	1,79	16 044 351,86	12,64	0,00	0,00	347 045,73	0,27
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	19 429 760,00	15,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	5 249 050,00	4,14	0,00	0,00	0,00	0,00	1 691 120,00	1,33



5. Comptes de l'exercice

■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	16 047 844,64	12,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	580 481,92	0,46	47 486 308,05	37,42	64 211 116,45	50,60
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 765 674,65	7,70	6 217 004,67	4,90
Comptes financiers	1 210 966,69	0,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	580 481,92	0,46	51 137,14	0,04	18 027 584,07	14,21
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	9 694 040,00	7,64	7 426 440,00	5,85	2 309 280,00	1,82
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 691 120,00	1,33	0,00	0,00	5 249 050,00	4,14

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 USD		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	12 095,00	0,01	885 945,24	0,70	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	12 095,00	0,01	885 945,24	0,70	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/03/2023
CRÉANCES		
	Dépôts de garantie en espèces	181 472,20
	Autres créances	1 009,17
TOTAL DES CRÉANCES		182 481,37
DETTES		
	Rachats à payer	55 942,20
	Frais de gestion fixe	79 992,53
	Autres dettes	1 169,36
TOTAL DES DETTES		137 104,09
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		45 377,28

■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

• 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 I		
Parts souscrites durant l'exercice	18 170,7486	86 817 519,12
Parts rachetées durant l'exercice	-9 299,2971	-43 809 811,22
Solde net des souscriptions/rachats	8 871,4515	43 007 707,90
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	26 931,6897	
Part OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 R		
Parts souscrites durant l'exercice	10 456,3016	880 336,89
Parts rachetées durant l'exercice	-505,3495	-42 867,81
Solde net des souscriptions/rachats	9 950,9521	837 469,08
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	11 696,0041	

• 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.7. FRAIS DE GESTION

	31/03/2023
Parts OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	209 391,99
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,20
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 239,29
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

• 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

• 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.



5. Comptes de l'exercice

■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

• 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

• 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/03/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

• 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/03/2023	31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	1 667 535,43	1 189 485,81
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 667 535,43	1 189 485,81

	31/03/2023	31/03/2022
Part OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 657 477,29	1 188 950,67
Total	1 657 477,29	1 188 950,67

	31/03/2023	31/03/2022
Part OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	10 058,14	535,14
Total	10 058,14	535,14



5. Comptes de l'exercice

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/03/2023	31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-10 457 893,47	-1 221 650,64
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-10 457 893,47	-1 221 650,64

	31/03/2023	31/03/2022
Part OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-10 375 618,42	-1 219 889,78
Total	-10 375 618,42	-1 219 889,78

	31/03/2023	31/03/2022
Part OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-82 275,05	-1 760,86
Total	-82 275,05	-1 760,86



5. Comptes de l'exercice

■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
Actif net Global en EUR	59 852 311,87	48 530 700,94	36 756 241,21	92 784 988,94	126 905 571,36
Part OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 I en EUR					
Actif net	59 852 311,87	48 530 700,94	36 756 241,21	92 621 298,55	125 908 501,89
Nombre de titres	11 400,0433	9 090,1351	6 746,5822	18 060,2382	26 931,6897
Valeur liquidative unitaire	5 250,18	5 338,83	5 448,12	5 128,46	4 675,10
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-196,50	14,21	21,13	-67,54	-385,25
Capitalisation unitaire sur résultat	119,98	109,20	80,31	65,83	61,54
Part OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 R en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	163 690,39	997 069,47
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	1 745,0520	11 696,0041
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	93,80	85,24
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	-1,00	-7,03
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,30	0,85



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Dépôts				
Collat. especes p/e	EUR	16 052 314,93	16 047 844,64	12,65
TOTAL Dépôts			16 047 844,64	12,65
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLEMAGNE 0.1% 15-04-26 IND	EUR	200 000	242 862,82	0,20
BUNDSOBLIGATION 1.3% 15-10-27	EUR	1 300 000	1 258 310,78	0,99
DBR 0 08/15/30	EUR	8 050 000	6 853 206,50	5,40
KFW 0.0% 31-03-27 EMTN	EUR	1 000 000	892 230,00	0,70
KFW 0.625% 07-01-28	EUR	100 000	90 349,97	0,07
KFW 0 09/15/28	EUR	3 200 000	2 746 240,00	2,16
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 3.125% 07-06-30	EUR	1 670 000	1 704 789,99	1,34
LANDWIRTSCHAFTLICHE RENTENBANK 0.0% 13-12-28	EUR	400 000	339 360,00	0,27
TOTAL ALLEMAGNE			14 127 350,06	11,13
AUTRICHE				
AUSTRIA GOVERNMENT BONDT 0.5% 20-02-29	EUR	2 000 000	1 757 038,08	1,38
TOTAL AUTRICHE			1 757 038,08	1,38
BELGIQUE				
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.0% 22-10-27	EUR	750 000	665 827,50	0,52
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.8% 22-06-27	EUR	1 700 000	1 586 182,44	1,25
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.8% 22-06-28	EUR	100 000	91 837,85	0,07
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.9% 22-06-29	EUR	2 200 000	1 995 976,52	1,58
EUROPEAN UNION 0.0% 04-10-28	EUR	3 600 000	3 075 804,00	2,43
EUROPEAN UNION 1.625% 04-12-29	EUR	1 700 000	1 576 625,88	1,24
TOTAL BELGIQUE			8 992 254,19	7,09
ESPAGNE				
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.0% 31-01-28	EUR	5 000 000	4 345 150,00	3,42
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.6% 31-10-29	EUR	1 400 000	1 205 159,12	0,95
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.8% 30-07-29	EUR	3 500 000	3 073 789,66	2,42
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.4% 30-04-28	EUR	3 300 000	3 104 847,04	2,45
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.4% 30-07-28	EUR	4 800 000	4 484 171,18	3,53
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.45% 31-10-27	EUR	8 300 000	7 836 175,53	6,18
TOTAL ESPAGNE			24 049 292,53	18,95
FINLANDE				
FINLAND GOVERNEMENT BOND 0.5% 15-09-28	EUR	1 000 000	892 363,42	0,70
FINLAND GOVERNMENT BOND 0.5% 15-09-29	EUR	850 000	740 352,91	0,59
TOTAL FINLANDE			1 632 716,33	1,29
FRANCE				
BPIFRANCE 0.0% 25-05-28 EMTN	EUR	700 000	600 866,00	0,47
BPIFRANCE 3.0% 10-09-26 EMTN	EUR	2 400 000	2 422 955,18	1,91
CADES 0.0% 25-02-28	EUR	1 600 000	1 385 120,00	1,10
CADES 0.0% 25-11-26 EMTN	EUR	2 100 000	1 888 740,00	1,49
CADES 2.875% 25-05-27 EMTN	EUR	2 400 000	2 412 644,71	1,91



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-11-29	EUR	7 500 000	6 302 700,00	4,96
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.75% 25-05-28	EUR	5 600 000	5 131 627,51	4,04
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.75% 25-11-28	EUR	4 600 000	4 161 211,67	3,28
UNEDIC 1 1/4 03/28/27	EUR	3 500 000	3 274 036,75	2,58
TOTAL FRANCE			27 579 901,82	21,74
GRECE				
HELLENIC REPUBLIC GOVERNMENT BOND 4.25% 15-06-33	EUR	84 000	85 071,90	0,07
TOTAL GRECE			85 071,90	0,07
IRLANDE				
IRELAND GOVERNMENT BOND 1.1% 15-05-29	EUR	2 000 000	1 850 448,77	1,46
TOTAL IRLANDE			1 850 448,77	1,46
ITALIE				
ITALIE 6,50%97-27 TBO	EUR	3 930 000	4 543 952,20	3,58
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 15-09-27	EUR	3 950 000	3 546 690,40	2,80
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.0% 01-02-28	EUR	2 400 000	2 248 932,99	1,77
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.2% 01-06-27	EUR	4 500 000	4 320 785,27	3,40
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.65% 01-12-27	EUR	4 600 000	4 474 224,37	3,53
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.8% 15-06-29	EUR	4 900 000	4 697 980,54	3,70
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.4% 01-05-33	EUR	1 200 000	1 254 021,88	0,98
TOTAL ITALIE			25 086 587,65	19,76
LUXEMBOURG				
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 2.375% 11-04-28	EUR	2 600 000	2 560 004,16	2,01
TOTAL LUXEMBOURG			2 560 004,16	2,01
PORTUGAL				
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 1.95% 15-06-29	EUR	1 500 000	1 452 905,14	1,14
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 2.125% 17-10-28	EUR	500 000	489 484,52	0,39
TOTAL PORTUGAL			1 942 389,66	1,53
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			109 663 055,15	86,41
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			109 663 055,15	86,41
Titres reçus en garantie				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
AENA SME SA	EUR	243	36 182,70	0,03
AIR FRANCE KLM	EUR	267 919	454 926,46	0,36
AIR LIQUIDE	EUR	2 583	398 298,60	0,31
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	194	11 898,02	0,01
ASR NEDERLAND NV	EUR	4 477	164 484,98	0,13
CELLNEX TELECOM SA	EUR	1 375	49 170,00	0,04
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	26 484	1 141 195,56	0,90
E.ON AG NOM.	EUR	68 325	785 737,50	0,62
FERROVIAL SA	EUR	587	15 901,83	0,01
GETLINK SE	EUR	40 359	613 053,21	0,48
HEINEKEN	EUR	2 353	233 088,18	0,18
JCDECAUX SE	EUR	5 264	101 647,84	0,08



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	986	31 049,14	0,02
PERNOD RICARD	EUR	1 358	283 414,60	0,23
PORSCHE A HOLDING	EUR	641	33 921,72	0,03
SAP SE	EUR	544	63 136,64	0,05
STELLANTIS NV	EUR	6 441	107 796,58	0,09
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			4 524 903,56	3,57
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
1.25 I-L UK TSY 11/27	GBP	5 300,29	12 095,00	0,01
ALLEMAGNE 2.5% 04/07/2044	EUR	134 502,03	139 466,11	0,11
AUST GOVE BON 0.75% 20-10-26	EUR	14 000	13 167,85	0,01
E.ETAT 4,75%04 OAT	EUR	8 681	10 595,83	0,01
EUROPEAN UNION 0.8% 04-07-25	EUR	30 729	29 487,41	0,02
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.75% 25-11-28	EUR	445 381	402 896,66	0,32
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.0% 25-05-27	EUR	27 401	25 874,29	0,02
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.5% 25-05-50	EUR	63 474	45 116,31	0,04
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.0% 15-01-52	EUR	2 137 216	1 050 206,57	0,83
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 0.25% 31-05-25	USD	647 800	550 994,51	0,43
UNIT STAT 1.0% 15-02-46 IND	USD	321 600	334 950,73	0,26
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			2 614 851,27	2,06
TOTAL Titres reçus en garantie			7 139 754,83	5,62
Dettes représentatives des titres reçus en garantie			-7 139 754,83	-5,62
Titres donnés en pension				
ALLEMAGNE				
ALLEMAGNE 0.1% 15-04-26 IND	EUR	3 700 000	4 492 962,13	3,54
BUNDSOBLIGATION 1.3% 15-10-27	EUR	3 500 000	3 387 759,79	2,67
KFW 0.0% 31-03-27 EMTN	EUR	1 100 000	981 453,00	0,77
KFW 0.625% 07-01-28	EUR	1 000 000	903 499,73	0,71
LANDWIRTSCHAFTLICHE RENTENBANK 0.0% 13-12-28	EUR	1 000 000	848 400,00	0,67
TOTAL ALLEMAGNE			10 614 074,65	8,36
BELGIQUE				
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.8% 22-06-28	EUR	2 000 000	1 836 756,99	1,45
TOTAL BELGIQUE			1 836 756,99	1,45
FRANCE				
BPIFRANCE 0.0% 25-05-28 EMTN	EUR	1 500 000	1 287 570,00	1,01
TOTAL FRANCE			1 287 570,00	1,01
GRECE				
HELLENIC REPUBLIC GOVERNMENT BOND 4.25% 15-06-33	EUR	2 216 000	2 244 277,68	1,77
TOTAL GRECE			2 244 277,68	1,77
TOTAL Titres donnés en pension			15 982 679,32	12,59
Dettes représentatives des titres données en pension			-16 009 964,80	-12,61
Indemnités sur titres données en pension			-34 387,06	-0,03



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 0623	EUR	-63	-135 900,00	-0,11
EURO SCHATZ 0623	EUR	16	-4 160,00	0,00
FGBL BUND 10A 0623	EUR	-17	4 980,00	0,00
SHORT EUR-BTP 0623	EUR	-92	460,00	0,00
XEUR FGBX BUX 0623	EUR	16	-119 180,00	-0,09
XEUR FOAT EUR 0623	EUR	23	2 190,00	0,00
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-251 610,00	-0,20
TOTAL Engagements à terme fermes			-251 610,00	-0,20
TOTAL Instrument financier à terme			-251 610,00	-0,20
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	251 610,14	251 610,14	0,20
TOTAL Appel de marge			251 610,14	0,20
Créances			182 481,37	0,14
Dettes			-137 104,09	-0,10
Comptes financiers			1 210 966,69	0,95
Actif net			126 905 571,36	100,00



6. Annexe(s)

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: **OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7**

Identifiant d'entité juridique : 9695006R7CK3WCELR567

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%

dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 17.40 % d'investissements durables.

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds a promu des caractéristiques environnementales et sociales. Ces caractéristiques reposent sur les éléments suivants :

- Exclusion des émetteurs controversés grâce aux politiques d'exclusion du gérant financier par délégation ;
- Détention d'au moins 10% d'investissements durables
- Sélection des émetteurs les mieux notés selon une note ESG avec comme objectif de :
 - o Maintien de la note ESG moyenne du portefeuille meilleure que celle de son univers d'investissement initial filtré*;
 - o Maintien de l'intensité carbone du portefeuille inférieure à celle de l'univers d'investissement initial
 - o Maintien de l'Indicateur de dépense dans la santé et l'éducation meilleur que celui de l'univers d'investissement initial

*L'univers d'investissement initial filtré est défini comme l'univers d'investissement initial (titres émis ou garantis par des Etats de l'EEE, ou émis par des agences supranationales, que ce soient des titres à taux fixe ou taux variable, ou indexés sur l'inflation) duquel sont exclus 20% des émetteurs ayant les évaluations ESG les plus basses au sein de chacune des catégories d'émetteurs (y compris les émetteurs les plus controversés d'après les politiques d'exclusion d'Ostrum et les émetteurs les moins bien notés) et la dette souveraine.

Ces calculs ont été réalisés hors actifs non éligibles au sens du label ISR

A titre d'exemple, les critères extra financiers suivis peuvent notamment être les suivants :

- Social : Dépenses publiques dans l'éducation (% of GDP) : Les dépenses publiques générales pour l'éducation (courantes, en capital et transferts) sont exprimées en pourcentage du PIB. Elles comprennent les dépenses financées par des transferts de sources internationales vers le gouvernement. Les administrations publiques désignent généralement les administrations locales, régionales et centrales. (Source Banque mondiale)
- Gouvernance : Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (%) les femmes dans les parlements sont le pourcentage de sièges parlementaires dans une chambre unique ou une chambre basse détenus par des femmes.
- Environnement : intensité carbone

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds

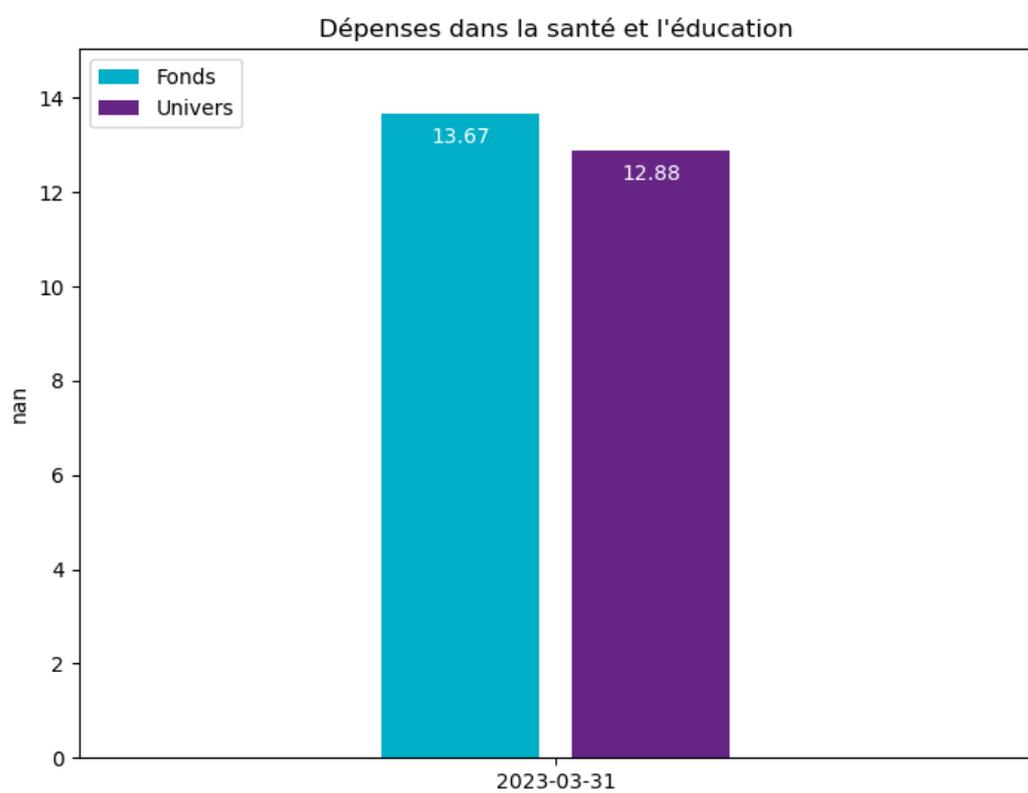
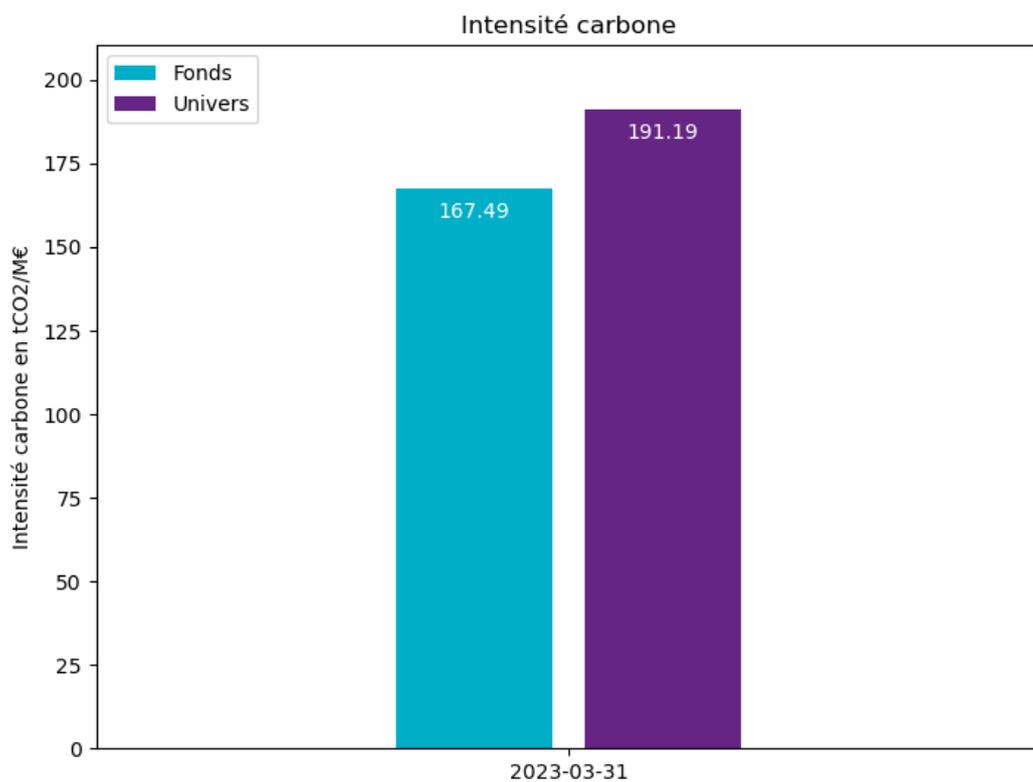
● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

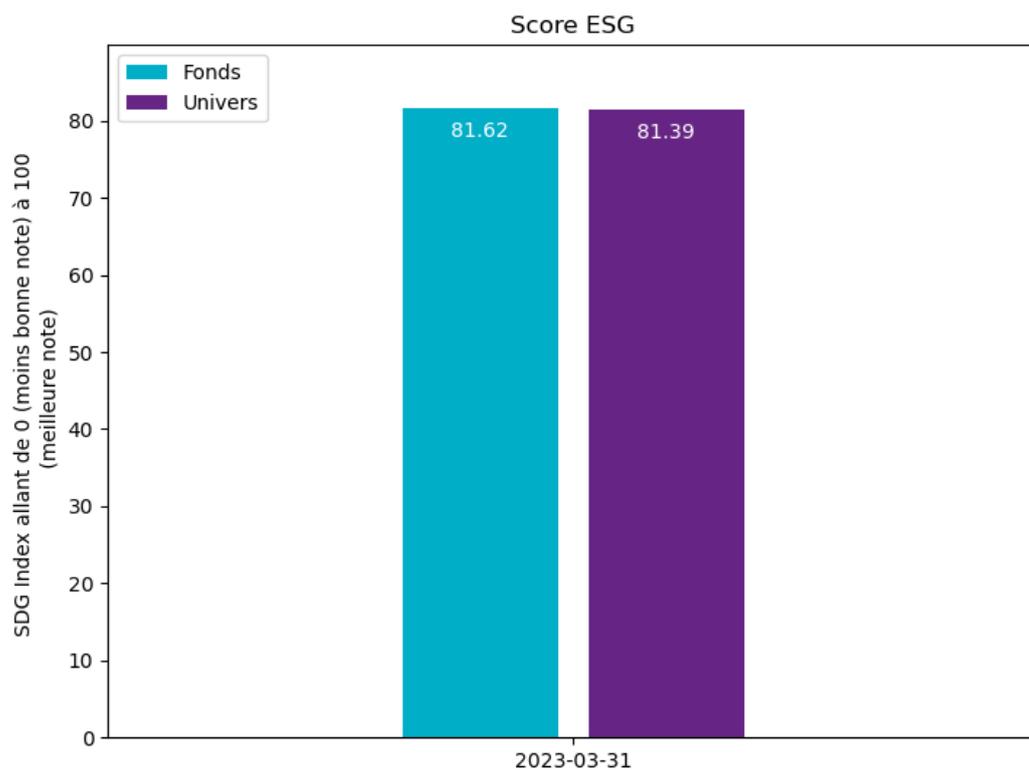
Au 31 mars 2023 :

- La note ESG du fonds (81.62) a été meilleure que celle de l'univers d'investissement initial filtré (81.39)
- L'intensité carbone du fonds filtré (167.49 t/CO2/M) a été meilleure que celle de l'univers d'investissement initial (191.19 tCO2/M)

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- L'indicateur de dépense dans la santé et l'éducation (13.67) a été meilleure que celle de l'univers d'investissement initial (12.88)
- Le fonds détient 17.4% d'investissements durables





- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Non Applicable



Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisé n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non Applicable

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Nous avons pris en compte, au niveau de l'entité Ostrum, de manière globale, les 14 principales incidences négatives listées à l'annexe 1 relative à la déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité du Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022. Le fonds a pris en compte les 2 principales incidences négatives listées à l'annexe 1 relative à la déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité du Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022 qui concernent les émetteurs souverains et quasi souverains (le fonds n'investira pas dans des émetteurs privés). Les PAI sont calculés sur la base des informations transmises par notre fournisseur de données. Des informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans le rapport périodique du fonds conformément à l'article 11(2) du règlement SFDR et sur le site internet d'Ostrum (www.ostrum.com) rubrique « ESG ».

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le délégataire de gestion financière a appliqué des politiques d'exclusion, sectorielles et worst offenders. Elles concernent essentiellement les émetteurs privés et sont consultables sur le site internet d'Ostrum (www.ostrum.com) rubrique "ESG".

Le fonds qui n'investit pas des émetteurs privés applique uniquement la politique d'exclusion d'Ostrum qui concerne les Etats blacklistés (exclusion des pays présentant des déficiences stratégiques dans leur dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme)

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds a pris en compte les 2 principales incidences négatives listées à l'annexe 1 relative à la déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité du Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022 qui concernent les émetteurs souverains et quasi souverains (le fonds n'investira pas dans des émetteurs privés). Des informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans le rapport périodique du fonds conformément à l'article 11(2) du règlement SFDR et sur le site internet d'Ostrum (www.ostrum.com) rubrique "ESG".



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
SPGB 1.450% 10-27	Obligations à taux fixe	6.17%	Espagne
DBR 0% 08-30	Obligations à taux fixe	5.40%	Allemagne
FRTR 0% 11-29	Obligations à taux fixe	4.97%	France
FRTR 0.750% 05-28	Obligations à taux fixe	4.04%	France
DBRI 0.100% 04-26	Obligations indexées	3.73%	Allemagne
BTPS 2.800% 06-29	Obligations à taux fixe	3.70%	Italie
OBL 1.300% 10-27	Obligations à taux fixe	3.66%	Allemagne
BTPS 6.500% 11-27	Obligations à taux fixe	3.58%	Italie
SPGB 1.400% 07-28	Obligations à taux fixe	3.53%	Espagne
BTPS 2.650% 12-27	Obligations à taux fixe	3.53%	Italie
SPGB 0% 01-28	Obligations à taux fixe	3.42%	Espagne
BTPS 2.200% 06-27	Obligations à taux fixe	3.40%	Italie
FRTR 0.750% 11-28	Obligations à taux fixe	3.28%	France
BTPS 0.950% 09-27	Obligations à taux fixe	2.79%	Italie
UNEDIC 1.250% 03-27	Obligations à taux fixe	2.58%	France

**Le pays affiché est le pays de risque*

La liste comprend les investissements qui **constituent la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/03/2023

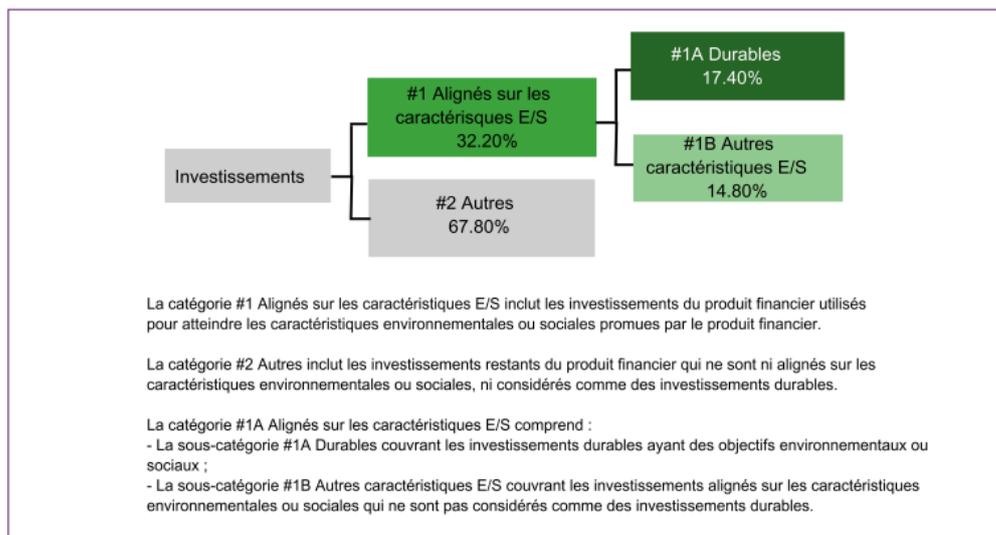


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Au 31 mars 2023, la proportion d'investissements durables était de 17.4%

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Merci de vous référer au graphique ci-dessous



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31 mars 2023, le fonds a principalement investi dans des Obligations à taux fixe émises au sein des pays membres de l'U.E (Allemagne, Italie, Espagne, France, etc...)



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

A date du 31 mars 2023, la société de gestion estime préférable, par mesure de prudence, d'indiquer que le pourcentage d'investissements du fonds dans les activités alignées sur les objectifs environnementaux et sociaux de la Taxonomie représente 0% de l'actif net du fonds.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

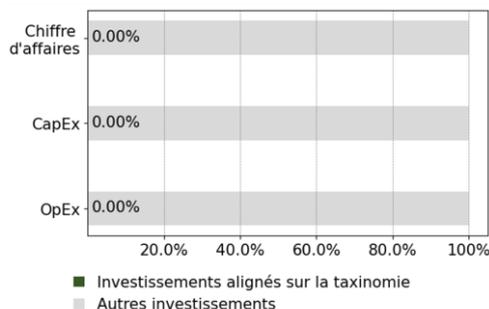
- Oui :
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

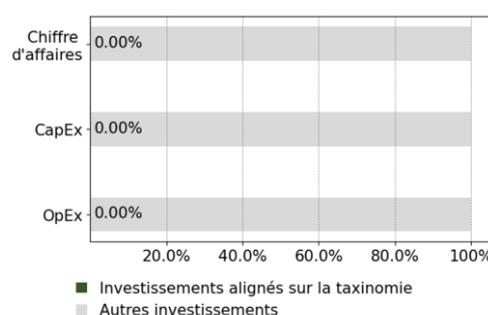
- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors **obligations souveraines***



Ce graphique représente **100.00%** des investissements totaux.

***Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines**

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie est de 0%. Par conséquent, la part minimale des investissements dans des activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxinomie est donc également fixée à 0%.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les investissements durables sont des green bonds, des social bonds ou des sustainability linked bonds qui contribuent à un objectif environnemental et/ou social mais aucun minimum d'investissement dans les investissements durables avec un objectif environnemental ou social n'est appliqué



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Non Applicable



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Au 31 mars 2023, le fonds a investi 67.80% dans la catégorie "2. Autres".

Les investissements suivants sont inclus dans cette catégorie : la dette souveraine (hors green), les liquidités (hors cash non investi), la proportion d'OPC non alignés, les contrats à terme (dérivés) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré uniquement à titre de couverture, les prises en pension pour la gestion de trésorerie et l'optimisation des revenus et de la performance du fonds.

Les informations sur liste des catégories d'actifs et instruments financiers utilisés et leur utilisation se trouvent dans ce prospectus à la rubrique « Description des catégories d'actifs et des instruments financiers dans lesquels l'OPCVM entend investir »

Les garanties environnementales ou sociales minimales ne sont pas systématiquement appliquées



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le fonds a atteint ses objectifs en termes de promotion des caractéristiques environnementales et sociales en :

- appliquant des politiques sectorielles et d'exclusion (Etats blacklistés)
- via la construction du portefeuille ayant permis d'atteindre une meilleure note ESG du portefeuille que celle de l'univers d'investissement initial,
- via la prise en compte des indicateurs E, S, G et DH du label ISR
- via la détention d'investissements durables,
- via une intensité carbone du portefeuille plus faible que celle de l'univers d'investissement initial filtré

- via le maintien de l'Indicateur de dépense dans la santé et l'éducation meilleur que celui de l'univers d'investissement initial
- via les indicateurs servant de base à la notation ESG des émetteurs.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non Applicable

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non Applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non Applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non Applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non Applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.



NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

43, avenue Pierre Mendès-France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : 01 78 40 80 00
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38